

**ACCIDENT**  
***survenu à l'avion immatriculé D-EJRA***

<b>Événement :</b>	collision avec des arbres après une approche interrompue.
<b>Causes identifiées :</b>	décision et exécution du vol par conditions météorologiques défavorables.

<b>Conséquences et dommages :</b>	pilote décédé, aéronef détruit.
<b>Aéronef :</b>	avion Cessna 150.
<b>Date et heure :</b>	jeudi 9 mai 2002 à 11 h 15.
<b>Exploitant :</b>	privé.
<b>Lieu :</b>	Arques-la-Bataille (76).
<b>Nature du vol :</b>	voyage.
<b>Personnes à bord :</b>	pilote.
<b>Titres et expérience :</b>	pilote, 65 ans, PPL de 1996 délivré par l'Allemagne, 434 heures de vol.
<b>Conditions météorologiques :</b>	évaluées sur le site de l'accident : vent 040° / 10 kt, visibilité 400 m, brouillard.

### Circonstances

Le pilote décolle d'Abbeville à destination de l'aérodrome de Dieppe, distant de 33 NM, où il doit retrouver un ami afin d'effectuer un vol vers Jersey. A l'arrivée sur l'aérodrome de Dieppe, il contacte l'agent AFIS qui lui indique une visibilité de quatre cents mètres et du brouillard. Il collationne les informations météorologiques et l'agent AFIS insiste une deuxième fois sur la visibilité et le brouillard. Le pilote lui répond qu'il va essayer d'atterrir.

En finale pour la piste 31, il constate qu'il ne peut atterrir et annonce qu'il retourne à Abbeville. Il remet les gaz et vire à droite. Des témoins au sol voient ensuite l'avion très bas, en vol stabilisé sur une trajectoire orientée au cap 120.

L'aéronef s'est écrasé à l'orée d'un bois situé à environ huit cents mètres de l'aérodrome. L'examen du site montre que l'aéronef a heurté des arbres à une hauteur de trois mètres. Il était incliné à droite de quarante-cinq degrés environ. Un incendie s'est déclaré après le choc. L'altitude topographique du lieu de l'accident est inférieure de quinze pieds à l'altitude de l'aérodrome (trois cent quarante-quatre pieds).

Un GPS a été retrouvé à bord de l'avion. L'endommagement des circuits n'a pas permis l'extraction des données éventuellement enregistrées.

(suite page suivante)

Les documents emportés par le pilote ont été détruits lors de l'accident. Il n'a pas été possible de savoir s'il avait pris connaissance des conditions météorologiques pour effectuer son vol.

Les conditions météorologiques relevées par la station d'Abbeville au moment du décollage étaient les suivantes : visibilité horizontale seize cents mètres, huit octas de stratus à cent mètres. Le service météorologique n'a pas été sollicité par le pilote le jour de l'accident.

Le pilote ne possède pas de qualification "vol de nuit" ni de qualification "vol aux instruments".

Le résultat de l'examen médico-légal indique qu'il était en mesure d'agir sur les commandes jusqu'au dernier moment.

